



## Procédure disciplinaire

### Étapes de la procédure:

1. 1<sup>er</sup> avertissement verbal sans conséquence si le geste n'est pas dangereux ou irrespectueux.
2. S'il y a poursuite du geste reproché au courant de la séance ou d'un autre geste, il y aura un deuxième avertissement verbal sans conséquence si le geste n'est pas dangereux ou irrespectueux.
3. Au troisième avertissement, rédaction de feuille d'intervention disciplinaire et expulsion automatique du cours. La feuille devra être signée par le parent et l'entraîneur avant la prochaine séance d'entraînement.
4. Après trois remises de feuille disciplinaire, il y a une suspension indéterminée des cours jusqu'à ce qu'il y ait une rencontre impliquant: l'entraîneur, le jeune, un des parents, ainsi que deux membres du conseil d'administration du club CPV Longueuil.

### Comportements punis (en gras : remise de feuille automatique sans avertissement)

#### Sécurité :

- **Manipulation dangereuse d'équipement « volontaire » (lancer, toucher l'équipement d'un athlète s'entraînant)**
- **Bagarre**
- Bousculade ou comportement non-sécuritaire

#### Language :

- **Menaces, discrimination, etc**
- Sacre et langage vulgaire
- Impolitesse

#### Engagement :

- Manque d'effort
- Manque de concentration et attention
- Non-respect des consignes

#### Équipement

- **Endommager le matériel de manière non accidentelle**
- Utilisation inadéquate
- Utilisation d'équipement sans permission